

# DEMANDE DE MACARON

## « RÉSIDENT »

### 2024-2025

#### Partie réservée au service

Dossier reçu le : ...../...../.....

#### Résident :

Nom/Prénom : .....

Adresse : .....

Tél port : .....

Tél domicile : .....

Adresse mail : .....@.....

**Vos coordonnées ne sont utilisées par le service de la Police Municipale que pour des demandes d'informations, pour le renouvellement des dossiers, ou en cas d'urgence.**

**En aucun cas pour informer d'un stationnement gênant ou interdit temporairement par Arrêté Municipal.**

**Immatriculation (s) véhicule (s)** : si plusieurs véhicules pour un même foyer

*Exemple :* AA 777 BB    *Marque :* RENAULT    *Type :* Twingo

1° ..... Marque : ..... Type : .....

2° ..... Marque : ..... Type : .....

3° ..... Marque : ..... Type : .....

- Pour les enfants majeurs rattachés au foyer, l'adresse de la Carte Grise (si en nom propre) doit être identique à celles des parents résidents sur la commune.
- Pour les véhicules de fonction merci de préciser.

#### Cochez les cases correspondantes à votre demande :

1ère demande : Date ...../...../.....

**Renouvellement** (CG avec CT en cours de validité// Justificatif de domicile – 3 mois)

Changement de véhicule

Changement d'immatriculation

Changement de domicile

#### Déclaration sur l'honneur :

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Je m'engage à respecter les règles de stationnement mentionnées page 2.

**Merci de cocher les cases correspondantes**

Fait à Saint-Jeannet, le ...../...../.....

Signature ou Nom (si absence de signature électronique)

## PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR

Justificatif de domicile – 3 mois (facture EDF/EAU/PORTABLE)  
Pour les nouveaux arrivants, Bail (locataires) ou acte notarié (propriétaires)  
Carte Grise du véhicule avec CT en cours de validité.

## NOTICE D'UTILISATION DU MACARON « RÉSIDENT »

Cette vignette permet le stationnement des « **RÉSIDENT** » sur l'ensemble des parkings publics de la commune en zone bleue, **excepté le parking Sainte Barbe** qui reste en zone bleue classique avec disque obligatoire (**stationnement limité à 2h00** tous les jours de l'année de 9h00 à 18h00).

### Qui peut établir la demande

Tous les résidents de la commune de Saint-Jeannet pouvant justifier d'un domicile sur le territoire (un seul dossier par foyer).

**Pour les enfants majeurs rattachés au foyer, l'adresse de la carte grise doit être identique à celles des parents résidents sur la commune (si en nom propre).**

### Informations générales

Le macaron « **RÉSIDENT** » doit être collé sur le pare-brise du véhicule concerné, en bas à droite (côté passager). Il doit être positionné de façon suffisamment visible pour permettre le contrôle.

- Aucun stationnement **anarchique/interdit/gênant** ne sera toléré.
- Le macaron sera valable selon la période indiquée page 1.
- **En cas d'absence du dispositif (macaron 2024-2025), sur les zones concernées, le contrevenant s'expose à une verbalisation de seconde classe (35 €).**

La délivrance du macaron « **RÉSIDENT** » est gratuite.

### Où envoyer le dossier complet

Dossier disponible sur le site internet de la commune : <https://www.saintjeannet.com> et/ou à retirer à la Poste Communale.

- Par mail, accompagné des justificatifs à [police.municipale@saintjeannet.com](mailto:police.municipale@saintjeannet.com)
- Au secrétariat de la Police Municipale (Visa des documents, aucune copie ne sera conservée)

### Retrait des macarons au secrétariat de la Police Municipale

Pour toute information complémentaire contacter le secrétariat de la Police Municipale :

04.93.59.49.74

[police.municipale@saintjeannet.com](mailto:police.municipale@saintjeannet.com)